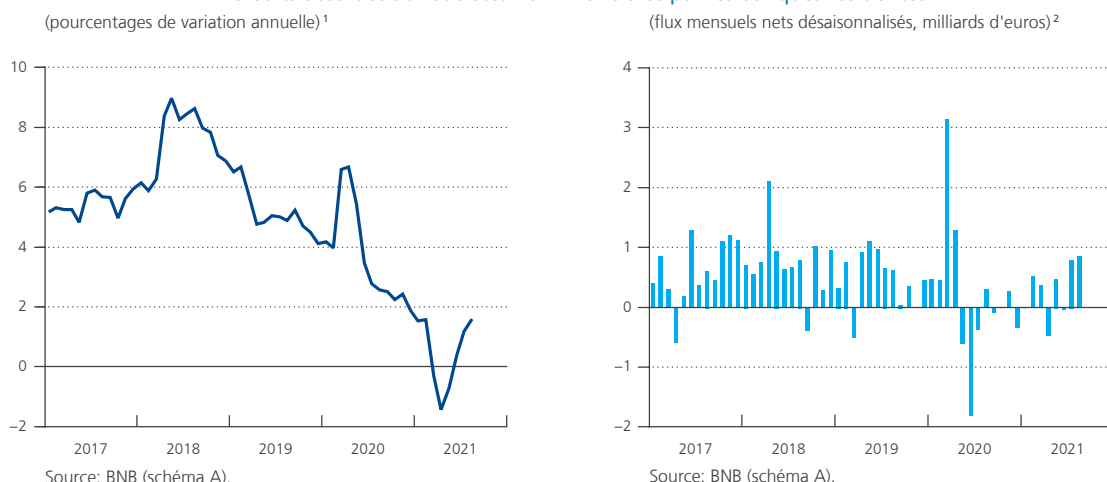


Liens: [observatoire du crédit](#)

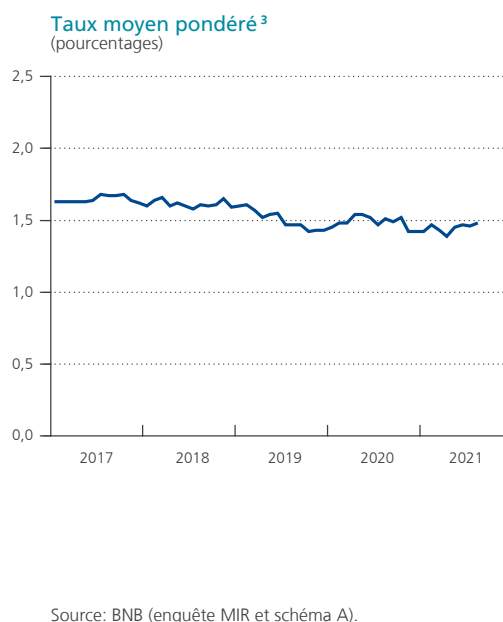
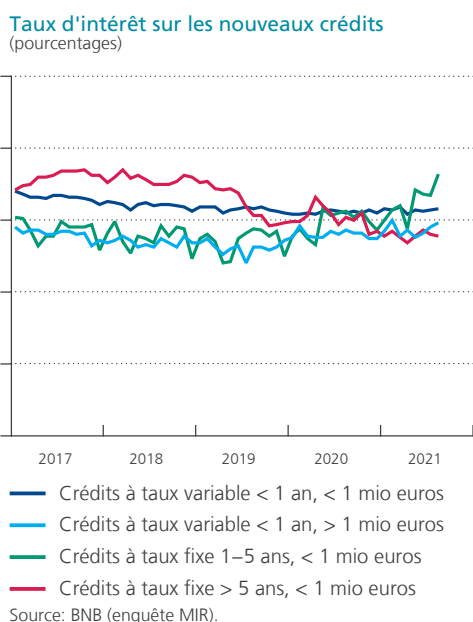
### Crédits accordés aux sociétés non financières par les banques résidentes



#### Août 2021

L'octroi de crédits aux entreprises a continué d'augmenter en août. Le taux de variation à un an d'écart des crédits alloués par les banques résidentes aux sociétés non financières s'est ainsi fixé à 1,6 % (contre 1,2 % en juillet). Le taux de croissance des crédits à court terme s'est affiché à -4,8 % (contre -6,0 % en juillet). Celui des prêts à moyen terme (entre un et cinq ans) est quant à lui ressorti à 4,5 % (contre 4,2 %), tandis que celui des crédits à long terme (plus de cinq ans) s'est établi à 3,5 % (contre 3,4 % le mois précédent). Sur la base des données désaisonnalisées, le volume des nouveaux crédits octroyés en août a été supérieur de 0,9 milliard d'euros à celui des remboursements.

La moyenne des taux d'intérêt sur les nouveaux crédits aux entreprises a légèrement augmenté en août, pointant à 1,48 % (contre 1,46 % en juillet), du fait de la hausse des tarifs sur les emprunts à court et à moyen termes. Le taux sur les crédits dont la fixation initiale du taux est supérieure à cinq ans a perdu 1 point de base, ressortant à 1,39 %, tandis que celui sur les prêts à court terme a crû de 1 ou de 3 points, selon que le montant était inférieur ou supérieur à un million d'euros, atteignant ainsi, respectivement, 1,58 et 1,48 %. Enfin, le coût des emprunts à moyen terme (dont la fixation initiale du taux est comprise entre un et cinq ans) s'est relevé de 15 points de base, s'établissant à 1,82 %.



<sup>1</sup> Calculés comme le rapport des flux cumulés nets des douze derniers mois à l'encours des crédits du mois correspondant de l'année précédente. Cette définition inclut les crédits titrisés, mais pas les reclassifications et révisions éventuelles de l'encours.  
<sup>2</sup> Les flux mensuels nets correspondent aux montants des nouveaux prêts octroyés, dont est retranchée la valeur des remboursements.  
<sup>3</sup> Taux moyen pondéré appliqué par les banques belges aux nouveaux crédits aux entreprises. La pondération est basée sur les encours des différents types de crédits.